

# FRAIS BANCAIRES ET AGIOS

## Introduction

---

Ce sont des frais que la banque vous facture en contrepartie des prestations qu'elle vous fournit: tenue de compte, abonnement à des services particuliers, découvert ponctuel, .

## Définitions

---

Les frais bancaires sont matérialisés par des actions de gestion de la banque (frais de tenue de compte, émission chèque de banque), ou par des incidents qui peuvent survenir (rejet de chèque, provision insuffisante pour des échéances de paiements). Font partie des frais bancaires les cotisations de CB, les oppositions (sur prélèvement, sur chéquier, sur carte bancaire), les commissions d'intervention, les commissions de dépassement, ...

Les agios sont l'ensemble des rémunérations (intérêts, commissions et frais de banque,...) perçues par la banque à l'occasion des opérations financières. (découvert bancaire). Ce sont les intérêts perçus par la banque en contrepartie des découverts ou des crédits que vous utilisez.

## Imputations comptables

---

Le compte comptable pour les frais bancaires est le compte 627000.

Pour les agios, si vous n'avez pas obtenu les détails, vous imputerez directement dans le compte 661600 le montant des agios. Si vous avez reçu les détails concernant vos agios, les agios sur découvert bancaire sont imputés dans le compte 661600, tandis que les commissions sur découvert sont dans le compte 627000, les TVA sur les commissions dans le compte 445660, TVA sur autres biens et services.

## Saisie des frais

---

A la réception des factures de frais, vous devez les saisir directement dans le journal de banque, surtout ne pas saisir dans le journal d'achat car la banque n'est pas un fournisseur. Bien distinguer la TVA s'il y en a (pour la déclaration de TVA).

Par exemple : enregistrement d'un frais de tenue de compte de 11,96€.

627000	frais bancaire	10	
445660	TVA déductible	1,96	
512000	Compte banque		11,96

Même cas pour les agios, les montants sont directement saisis dans le journal de banque. Les intérêts débiteurs contenus dans les agios ne sont pas soumis à la TVA.

Par exemple : enregistrement d'un agio de 33,96€

661600	Intérêts bancaires	22	
627000	Commissions et frais	10	
445660	TVA sur commissions	1,96	
512000	Compte banque		33,96

[www.e-compta.pro](http://www.e-compta.pro) - Solutions de tenue comptable externalisée - Le back-office des comptables  
2009v0801 - Avertissement:

Cet article est fourni à titre gratuit et strictement informatif. Il ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de e-compta.pro. Vous devez prendre conseil auprès de votre expert-comptable ou fiscal avant de procéder à toute tenue de compte, démarche administrative ou fiscale ou avant de prendre tout engagement.